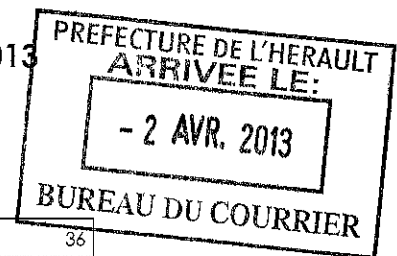


CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-21



Affichage	Présents	30	Pour	36	
Publication	Absents	9	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Emile Anfosso, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2331-3 et L.5216-5,
- Vu** le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1447.0, 1467 et 1609 nonies C
- Vu** la loi de finances pour 2013 (loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012),
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2012-18 du 28 mars 2012 fixant le taux de CFE pour l'année 2012,
- Vu** l'avis de la commission des finances en date du 05 mars 2013.

La Contribution Economique Territoriale (CET) constitue le principal impôt économique local, à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle.

La CET est composée de deux parts distinctes : une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) correspond à l'ancienne part foncière de la taxe professionnelle (TP).

Les redevables sont les mêmes que ceux qui étaient soumis à la TP.

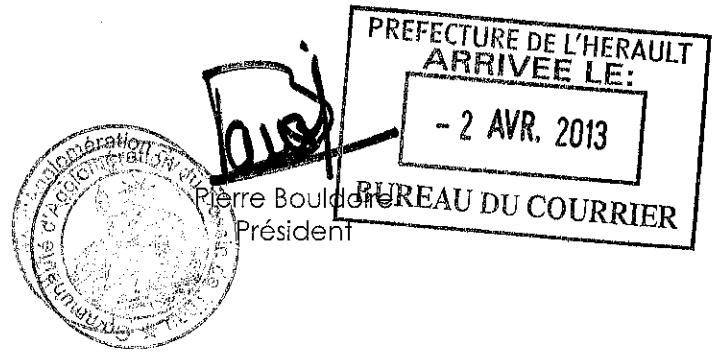
Comme pour la TP, le taux de CFE est voté librement par l'assemblée délibérante sous réserve des règles de liens entre les taux des taxes directes locales prévues à l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts.

Par délibération du 28 mars 2012, le Conseil communautaire a fixé à 40,94 % le taux de CFE pour l'année 2012.

Considérant le produit global attendu des ressources de compensation attribuées dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle,

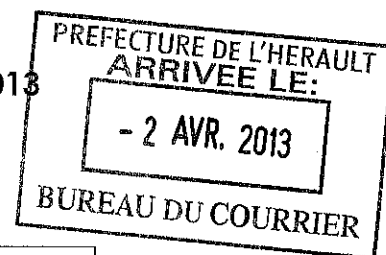
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De reconduire pour 2013 le taux de 40,94 % pour la Cotisation Foncière des entreprises,
D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-22



Affichage	Présents	30	Pour	36	
Publication	Absents	9	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Fixation des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2013

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Emile Anfosso, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2331-3 et L.5216-5,
- Vu** le Code Général des Impôts et notamment son article 1379,
- Vu** la loi de finances pour 2013 (loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012),
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2012-19 du 28 mars 2012 fixant les taux de Taxe d'Habitation de Foncier Non Bâti pour l'année 2012,
- Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 mars 2013,

Du fait de la réforme fiscale, les anciens EPCI à Taxe Professionnelle Unique (TPU) perçoivent d'office, depuis le 1^{er} janvier 2011, une part de la Taxe d'Habitation (TH) et une part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) acquittées par les ménages.

En conséquence de ces transferts de produits décidés par la loi, les anciens EPCI à TPU, dont fait partie Thau agglo, s'apparentent désormais aux anciens EPCI à fiscalité mixte.

Par délibération n° 2012-19 du 28 mars 2012, le Conseil communautaire a fixé, pour 2012, à 11,08 % le taux de la Taxe d'Habitation et à 3,81 % le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Considérant le produit global attendu des ressources de compensation attribuées dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

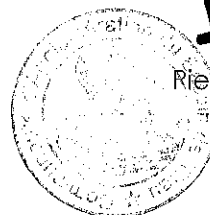
De maintenir les taux tels qu'ils ont été votés par Thau agglo pour l'année 2012 et de les fixer en conséquence comme suit pour 2013 :

- Taxe d'Habitation : 11,08 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 3,81 %

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



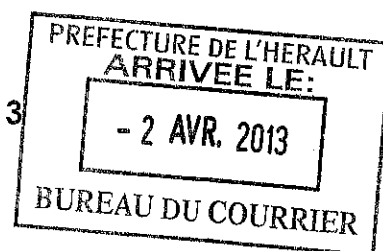
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bouldoire".



Pierre Bouldoire
Président

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-23**



Affichage	Présents	30	Pour	36	
Publication	Absents	9	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2013 (TEOM)

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelie, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Emile Anfosso, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-13 et suivants et L5216-5,

Vu l'arrêté n°2002-1-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2003-78 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2003, instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu la délibération n° 2012-20 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2012, fixant le taux de la TEOM pour 2012

Vu la délibération n° 2012-167 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012, adoptant le budget primitif pour l'exercice 2013.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 mars 2013.

Le Budget Primitif 2013 a acté le principe d'équilibre financier du service déchets par le produit de la TEOM.

Le montant des dépenses de fonctionnement du service déchets a été budgétisé pour 22 592 210 € au budget primitif 2013.

Compte tenu des recettes propres du service (participations reçues, redevance spéciale, produits de gestion...), le produit de TEOM nécessaire à l'équilibre du service est inscrit pour un montant de 20 634 000€.

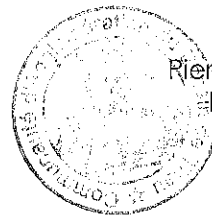
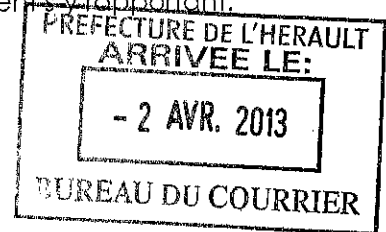
Par délibération n° 2012-20 du 28 mars 2012, le Conseil communautaire a décidé d'appliquer un taux unique sur l'ensemble du territoire de Thau agglo et de le fixer à 18,50 % pour 2012.

Au regard de l'équilibre budgétaire de ce service,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De reconduire pour 2013 le taux de 18,50 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bouldoire".

Pierre Bouldoire
Président



Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-24



Affichage	Présents	30	Pour	36	
Publication	Absents	9	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget principal M14 – Mise en place de l'autorisation de programme/crédits de paiement N°981222 « Acquisition d'un système informatique embarqué d'identification des bacs roulants ».

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Emile Anfosso, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 05 mars 2013,

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la redevance spéciale est mise en œuvre sur le territoire de Thau agglo. La production de déchets des professionnels est évaluée en multipliant le volume de bacs roulants installés dans l'établissement redevable par la fréquence de ramassage. Le volume de bacs et la fréquence de ramassage sont des données figées qui ne tiennent pas compte des variations d'activité des professionnels pouvant affecter leur production réelle de déchets.

Afin de mesurer au plus juste la production de déchets des professionnels, et de préparer la mise en œuvre éventuelle d'une fiscalité incitative pour l'ensemble des foyers du territoire, il est nécessaire d'installer sur chaque véhicule de la régie de collecte un système informatique embarqué d'identification des bacs.

Cet équipement concernerait en 2014 les 21 bennes à ordures ménagères déjà existantes (15 véhicules tournant quotidiennement et 6 de réserve), et le renouvellement de 3 véhicules par an jusqu'en 2017.

Pour permettre le déroulement de cette opération pluriannuelle d'investissement,


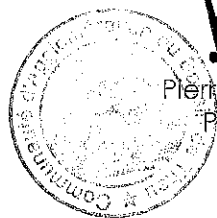
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la mise en place de l'autorisation de programme n°981222 et les crédits de paiement correspondants, permettant l'acquisition d'un système embarqué d'identification des bacs roulants, selon l'échéancier ci-après :

N° AP	OPERATION	AUTORISATION DE PROGRAMME EN € TTC	CREDITS DE PAIEMENT €				
			2014	2015	2016	2017	
981222	SYSTEME EMBARQUE D'IDENTIFICATION DES BACS ROULANTS	510 000	Dépenses	357 000	51 000	51 000	51 000
			Recettes				
			FCTVA	55 271	7 896	7 896	7 896
			Financement Thau agglo	301 729	43 104	43 104	43 104
			Total recettes	357 000	51 000	51 000	51 000

Etant précisé que les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal M 14 compte par nature 2183,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



 Pierre Bouldoire
 Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE:
 - 2 AVR. 2013
 BUREAU DU COURRIER

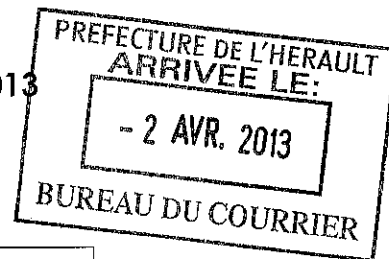


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-25



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Budget annexe valorisation déchets professionnels M4 - Fixation des durées d'amortissement

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2, 27, L.2321-3 et L.5216-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 de Monsieur le Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007, portant transfert de compétence optionnelle en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n° 2012-172 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2012 décidant la création du Budget annexe Valorisation déchets professionnels,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 05 mars 2013.

Par délibération du 12 décembre 2012, le Conseil communautaire a décidé la création d'un Budget annexe de service public à caractère industriel et commercial intitulé «Valorisation déchets professionnels» pour retracer les opérations budgétaires et comptables relatives aux prestations ou services apportés aux professionnels dans le cadre de la compétence déchets.

Il appartient au Conseil communautaire de fixer les durées d'amortissement des biens renouvelables réalisés dans le cadre de ce budget annexe



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De fixer, comme suit, les durées d'amortissement des biens renouvelables :

Libellé des immobilisations	Durée d'amortissement
Bâtiments durables	50 ans
Réseau de vapeur, échangeur, pompes, appareils électroniques, installation de chauffage (y compris chaudières) installations de ventilation	15 ans
Bâtiments légers, abris (hangars)	15 ans
Voiries	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Mobilier	10 ans
Engin de travaux publics	10 ans
Equipement et matériel industriel	10 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs...)	6 ans
Appareils de laboratoires, outillages	5 ans
Voitures	5 ans
Plantations	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciel informatique	2 ans

De préciser que cet amortissement est linéaire et qu'il sera calculé prorata temporis à partir de la date du mandatement de la dépense

D'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

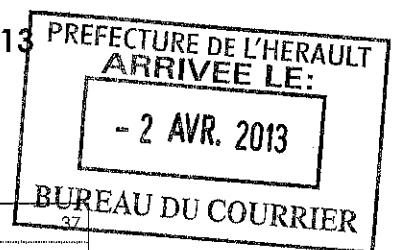



Pierre Bouldoire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AVR. 2013
BUREAU DU COURRIER



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-26

Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Budget Principal M14- Révision de l'Autorisation de Programme /Crédits de Paiement N° 98337 Protection et aménagement durable du Lido de Frontignan

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311.3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu l'autorisation de programme n° 98337 mise en place par délibération du Conseil communautaire n° 2007-712 du 17 octobre 2007, modifiée par délibération du Conseil communautaire, n°2012 133 du 14 novembre 2012

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 05 mars 2013

Pour permettre la mise en œuvre du projet de protection et de mise en valeur du lido de Frontignan, le Conseil communautaire a approuvé le 17 octobre 2007 l'autorisation de programme n° 98337 portant sur les études préalables et préopérationnelles de cette opération. Cette autorisation de programme initiale a fait l'objet de plusieurs ajustements dont le dernier en date du 14 novembre 2012.

Il convient aujourd'hui d'intégrer la phase travaux de ce projet dans l'AP/CP n°98337.

L'intervention sur ce lido comprend deux tranches de travaux :

▪ La **tranche 1** portant sur les zones où l'érosion est la plus active et qu'il convient de traiter en priorité, à savoir le secteur de la Dent Creuse/Aresquiers ainsi que la partie Est du port de pêche ; cette tranche de travaux est estimée à **8 397 791 € HT** soit **10 043 758 € TTC**

▪ La **tranche 2** portera sur les autres secteurs, elle est estimée à **7 916 293€ HT** soit **9 467 886€ TTC**

La présente demande de révision de l'autorisation de programme n° 98337 intègre les travaux de la tranche 1.

Le plan de financement prévisionnel du montant HT de cette tranche de travaux est détaillé comme suit :


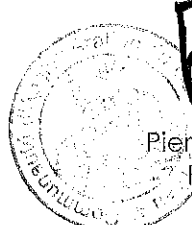
Thau agglo :	22 %
Département de l'Hérault :	15 %
Région Languedoc-Roussillon :	15 %
Etat :	26 %
Union européenne (FEDER)	22 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la révision de l'autorisation de programme n° 98337, sur le budget principal M14 et des crédits de paiement correspondants, permettant de réaliser la tranche 1 des travaux de protection et de mise en valeur du lido de Frontignan selon l'échéancier ci-après :

N° AP	LIBELLE	AUTORISATION DE PROGRAMME (en € TTC)	CREDITS DE PAIEMENT (en € TTC)			
			Antérieur	2013	2014	2015
98337	Protection et aménagement durable du Lido de Frontignan					
	Phase technique préalable					
	délibération n° 2012-133 du 14/11/2012	2 040 000	652 629	400 000	987 371	
	Ajustement proposé	1 554 872	502 589	400 000	652 283	
	Phase travaux					
	Dépenses tranche 1	10 043 758			6 268 993	3 774 765
	Recettes					
	Subvention Union Européenne	1 847 514			1 153 159	694 355
	Subvention Etat	2 183 426			1 362 825	820 601
	Subvention Région	1 259 669			786 245	473 424
Subvention Département	1 259 669			786 245	473 424	
FCTVA	1 554 975			970 565	584 409	
Financement Thau agglo	1 938 505			1 209 954	728 552	
Total recettes tranche 1	10 043 758			6 268 993	3 774 765	
Montant total AP		11 598 630	502 589	400 000	6 921 276	3 774 765

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



 Pierre Bouldoire
 Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE:
 - 2 AVR. 2013
 BUREAU DU COURRIER

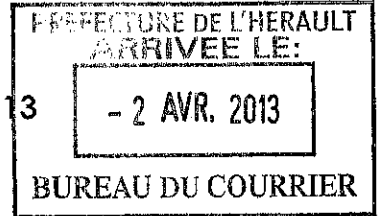


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-27



Affichage	Présents	31	Pour	37
Publication	Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	Représentés	6	Abstention	0
		39		

OBJET : Initiative Thau - Convention d'objectifs pour l'exercice 2013 - Convention de mise à disposition de locaux - Attribution de subvention et autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 déterminant comme étant d'intérêt communautaire « le soutien au développement de l'activité économique », concernant notamment « le soutien aux dispositifs d'aide à la création et au développement d'entreprises »,

Vu la délibération n°2011-51 du Conseil communautaire du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et relations extérieures » du 25 janvier 2013.

Initiative Thau est une association Loi 1901 créée en 1998. Cette plateforme d'initiative locale soutient le créateur ou le repreneur d'entreprise par l'octroi d'un prêt d'honneur sans garantie et sans intérêt, à titre personnel. Thau agglo est membre du conseil d'administration d'Initiative Thau depuis 2003, en lieu et place des communes fondatrices.

Thau agglo participe au Fonds d'intervention de l'association, ainsi qu'à son fonctionnement, sur la base de 0,50 € par habitant. Ce montant est réparti à 60% sur le fonds d'intervention et à 40% sur le fonctionnement de la structure.

Au vu des bons résultats de cette structure, il est proposé d'attribuer une subvention de 46.775 euros à Initiative Thau, au titre de l'exercice 2013.

Le versement de cette subvention est conditionné par la signature d'une convention d'objectifs d'une durée d'un an par laquelle Initiative Thau s'engage à réaliser les missions définies à l'article 3-1-3 du projet de convention ci-annexé.

Par ailleurs, la convention de mise à disposition de locaux consentie au bénéfice d'Initiative Thau, au sein des locaux de Thau agglo, étant arrivée à échéance, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition de 2 bureaux, à titre gratuit.

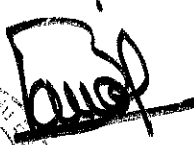
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

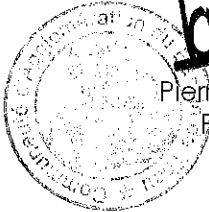
D'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs pour l'exercice 2013 et de la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre Thau agglo et Thau Initiative, ci-annexées,

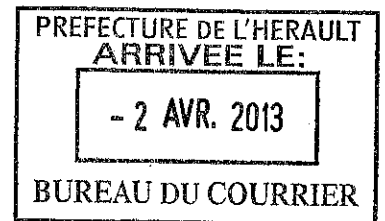
D'attribuer une subvention à Initiative Thau de 46.775 euros, au titre de l'année 2013, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 90 6574,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci-joint en annexe, et tout document s'y rapportant.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de locaux ci-jointe, consentie à titre gratuit, et tout document s'y rapportant.


Pierre Bouldoire
Président







Engagés par nature

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AVR. 2013
BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-28

Affichage	Présents	31	Pour	37
Publication	Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Association BGE (anciennement boutique de gestion) – Convention d'objectifs pour l'exercice 2013 pour les permanences du cœur d'agglomération et de Marseillan – Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 déterminant comme étant d'intérêt communautaire « le soutien au développement de l'activité économique », concernant notamment « le soutien aux dispositifs d'aide à la création et au développement d'entreprises »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-51 du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et relations extérieures » du 25 janvier 2013.

La BGE (anciennement Boutique de Gestion du Bassin de Thau) est une association spécialisée dans l'accompagnement à la création, reprise d'entreprises, adhérant au réseau national des boutiques de gestion. Elle organise 2 permanences depuis 2009, pour le compte de Thau agglo, dans les locaux de Thau agglo et sur la commune de Marseillan. D'autres permanences sont assurées par la structure : dans ses propres locaux à Sète, à Frontignan et à Gigan.

Ainsi en 2012, 122 personnes ont été accueillies sur les permanences de Thau agglo (72 à Thau agglo et 50 à Marseillan), aboutissant à la concrétisation de 5 créations d'activités.

Sur avis favorable de la commission « développement économique et relations extérieures » réunie en séance le 25 janvier 2013, et afin de poursuivre cette action, il est proposé d'attribuer une subvention à la BGE, à hauteur de 6.000 euros, pour l'année 2013.

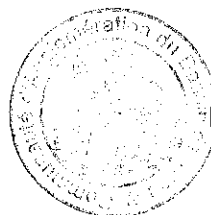
Le versement de cette subvention est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

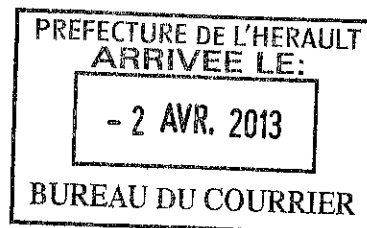
D'approuver les termes de la convention d'objectifs pour l'exercice 2013 entre l'association BGE et Thau aggro, ci-annexée,

D'attribuer une subvention à la BGE de 6.000 euros, au titre de l'année 2013, pour les permanences de Marseillan et du cœur d'agglomération, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 90 6574.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci-annexée, et tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président





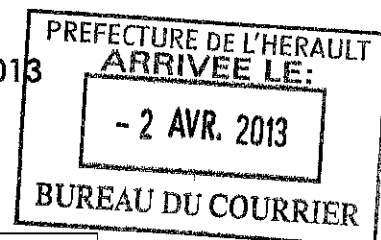
Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-29



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Association Pygmalion & Cie - Convention d'objectifs au titre de l'exercice 2013 pour l'action « Profession Artistes » - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 déterminant comme étant d'intérêt communautaire « le soutien au développement de l'activité économique », concernant notamment « le soutien aux dispositifs d'aide à la création et au développement d'entreprises »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-51 du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et relations extérieures » du 25 janvier 2013.

L'association « Pygmalion & Cie » accueille et accompagne les personnes souhaitant développer un métier artistique. Il s'agit d'un réseau de professionnels qui soutient, conseille et accompagne les initiatives et les acteurs dans le cadre de projets artistiques, culturels et économiques. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention à « Pygmalion & Cie », à hauteur de 7 100 euros, pour l'année 2013.

Le versement de cette subvention est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs d'une durée d'un an par laquelle l'association s'engage notamment à organiser 6 journées de formation et un forum participatif sur le territoire de Thau agglo, et à participer aux différents dispositifs d'animation initiés par Thau agglo

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

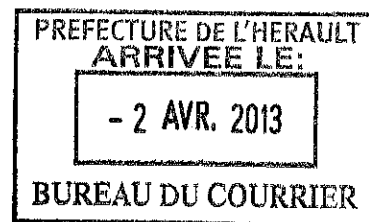
D'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs pour l'exercice 2013 entre l'association « Pygmalion & Cie » et Thau aggro, ci-annexée,

D'attribuer une subvention à « Pygmalion & Cie », de 7 100 euros, au titre de l'année 2013, pour l'organisation des journées « Profession Artistes », étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 90 6574.

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci-annexée, et tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président





Engagés par nature

FOLIO



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-30

Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Bassin de Thau - Convention d'objectifs au titre de l'exercice 2013 pour la réalisation d'une exposition sur l'hippocampe - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-96 du 10 décembre 2003 déterminant comme étant d'intérêt communautaire « la promotion touristique du territoire de l'agglomération »,

Vu la délibération n°2011-551 du Conseil communautaire du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et relations extérieures » du 25 janvier 2013.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau (CPIE Bassin de Thau) est au service de l'intérêt général et mène des projets d'éducation à l'environnement, d'activités de loisirs et de découverte. Véritable plateforme de concertation et de compétences, le CPIE Bassin de Thau travaille avec ses membres et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire de Thau.

Le label « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » est attribué aux associations à fort ancrage territorial qui promeuvent le développement durable et la protection de l'environnement par les actions d'éducation, d'accompagnement des territoires et de citoyenneté.

Dans le cadre du pôle « Observatoire de la Biodiversité » du CPIE, le projet d'exposition sur l'hippocampe vise à mettre en valeur 7 ans de travail du programme Hippo-Thau.

Ce programme (2005 - 2008) a été la première étude de nature scientifique et pédagogique réalisée en France sur les hippocampes. Cette exposition permettra de valoriser l'hippocampe et la destination « Pays de Thau » en communiquant sur la vulnérabilité de cette espèce et de son milieu : la lagune.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros, soit 3% du budget prévisionnel de l'exposition (303 838 € TTC). Le versement sera assujéti aux arrêtés d'attribution des autres partenaires publics sollicités, et conditionné à la signature d'une convention d'objectifs avec le CPIE du Bassin de Thau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs pour l'exercice 2013 entre Thau agglo et la CPIE du Bassin de Thau, ci-annexée,

D'accorder une subvention au CPIE du Bassin de Thau de 10 000 euros, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 95 6574,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci-jointe en annexe, et tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président
PRÉFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AVR. 2013
BUREAU DU COURRIER



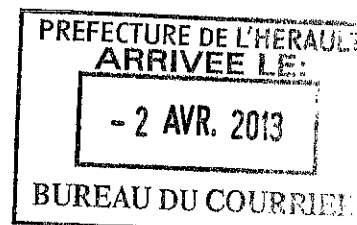
Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2013-31



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Absention	0

OBJET: Association de Développement des Métiers Maritimes (A.D.M.M) - Convention d'objectifs au titre de l'exercice 2013 - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire N°2003-96 en date du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,

Vu la délibération n°2010-149 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2010, désignant les représentants de Thau agglo au comité de programmation du groupe pour le Fonds Européen de la Pêche (FEP),

Vu la délibération n°2011-51 du Conseil communautaire du 27 avril 2011, relatif aux modifications du règlement d'attribution des subventions en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et relations extérieures » du 25 janvier 2013.

L'Association de Développement des Métiers Maritimes (A.D.M.M) a été créée en juin 2009, pour porter le programme de l'axe 4 du FEP (montant prévisionnel : 1.016.820 euros sur 2010-2013), pour le territoire de l'Étang de Thau et la bande côtière de Frontignan à Agde.

L'association a pour missions de soutenir les initiatives publiques ou privées s'inscrivant dans les priorités définies par le comité de programmation et d'assurer :

- l'animation et la coordination du groupe FEP,
- l'instruction et le suivi des dossiers.

Thau agglo est membre du comité de programmation de l'A.D.M.M.

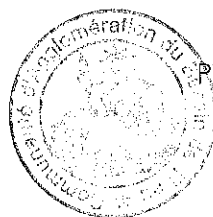
Au vu de l'intérêt que représente l'association, dans la possibilité de co-financement de projets structurants et innovants aux retombées tangibles pour les filières maritimes (enveloppe globale de plus d'1 million d'euros), Thau agglo propose de participer au financement de l'association, aux côtés de la Communauté de communes Nord Bassin de Thau (CCNBT) et Hérault Méditerranée. La participation de Thau agglo, au titre de l'exercice 2013, s'élève à 7.680 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs pour l'exercice 2013 entre Thau agglo et l'ADMM, ci-annexée,

D'accorder une subvention à l'Association de Développement des Métiers Maritimes (A.D.M.M) de 7.680 euros, au titre de l'année 2013, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 90 6574,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs ci-annexée, et tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président



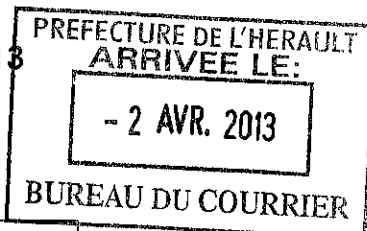


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-32



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Fonds de Développement Territorial (FDT) – Association pour le Développement de l'Accompagnement à l'Intégration Sociale (ADAIS) - Avenant n° 1 à la convention annuelle Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulloire, Président.

Étaient présents: Pierre Boulloire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés: Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance: Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-97 en date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,

Vu la délibération n°2011-14 du Conseil communautaire du 23 février 2011, modifiée par délibération n°2011-189 du 14 décembre 2011 et n°2012-151 du 14 novembre 2012, portant modification du règlement d'attribution du Fond de développement Territorial (FDT) et scindant le Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale, en deux lignes budgétaires distinctes,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2013-10 en date 30 janvier 2013, approuvant les termes de la convention de partenariat annuelle de partenariat entre Thau agglo et l'association ADAIS,

Afin de favoriser le soutien aux structures et services d'insertion sociale par le logement, Thau agglo affirme son soutien financier à l'association ADAIS pour la mise en œuvre du dispositif du bail glissant.

Une convention annuelle de partenariat précise les engagements réciproques des parties : Thau agglo, l'association en charge de l'accompagnement social et les potentiels bailleurs engagés dans le dispositif.

Cette convention de douze mois nécessite un ajustement de sa durée aux contraintes socio économiques des bénéficiaires.

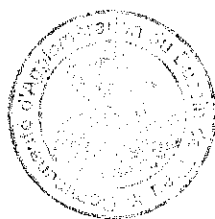
La durée de l'action est désormais comprise entre 1 et 12 mois et est renouvelable pour une durée de 6 mois maximum. Thau agglo se réserve le droit d'accorder la prorogation. Ainsi, celle-ci pourra être exceptionnellement prorogée de six mois maximum, sur demande motivée de l'association ADAIS et après l'accord des membres du « comité d'accès au logement ».

La subvention attribuée est de 289, 50 € par logement et par mois et sera proratisée en fonction de la durée de l'accompagnement pour mener à bien le glissement du bail.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

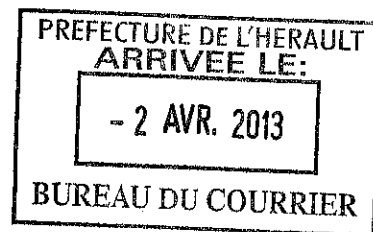
D'approuver les termes de l'avenant ci-annexé,

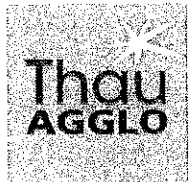
D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé et tout document s'y rapportant.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boulidoire'.

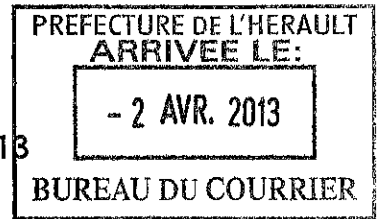
Pierre Boulidoire
Président





Engagés par nature

FOLIO



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-33

Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Fonds de Développement Territorial (FDT) – Association Solidarité Urgence Sétoise (SUS) - Avenant n° 1 à la convention annuelle - Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Paipacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003-97 en date du 10 décembre 2003, relative à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière de Politique de la Ville et de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2007-757 en date du 19 décembre 2007, modifiée par délibération n°2008-919 portant création d'un Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale (FISPCS) et de son règlement,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-14 en date du 23 février 2011 modifiant le règlement d'attribution du Fonds de Développement Territorial (FDT) et scindant le Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale, en deux lignes budgétaires distinctes,

Vu la délibération n°2011-14 du Conseil communautaire du 23 février 2011, modifiée par délibération n°2011-189 du 14 décembre 2011 et n°2012-151 du 14 novembre 2012, portant modification du règlement d'attribution du Fond de développement Territorial (FDT) et scindant le Fonds d'Initiative et de Soutien aux Politiques de Cohésion Sociale, en deux lignes budgétaires distinctes,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2013-11 en date 30 janvier 2013, approuvant les termes de la convention de partenariat annuelle entre Thau agglo et l'association SUS,

Afin de favoriser le soutien aux structures et services d'insertion sociale par le logement, Thau agglo affirme son soutien financier à l'association SUS pour la mise en œuvre du dispositif du bail glissant.

Une convention annuelle de partenariat précise les engagements réciproques des parties : Thau agglo, l'association en charge de l'accompagnement social et les potentiels bailleurs engagés dans le dispositif.

Cette convention de douze mois nécessite un ajustement de sa durée aux contraintes socio économiques des bénéficiaires.

La durée de l'action est désormais comprise entre 1 et 12 mois et est renouvelable pour une durée de 6 mois maximum. Thau agglo se réserve le droit d'accorder la prorogation.

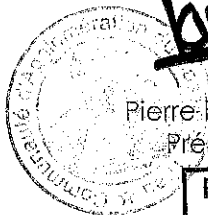
Ainsi, celle-ci pourra être exceptionnellement prorogée de six mois maximum, sur demande motivée de l'association SUS et après l'accord des membres du « comité d'accès au logement ».

La subvention attribuée est de 289, 50 € par logement et par mois et sera proratisée en fonction de la durée de l'accompagnement pour mener à bien le glissement du bail.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les termes de l'avenant ci-annexé,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé et tout document s'y rapportant.

Pierre Bouldoire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AVR. 2013
BUREAU DU COURRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-34**



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Union Régionale des organismes d'habitat social du Languedoc-Roussillon (URO Habitat) - Convention de partenariat convergence 2013 en soutien au Plan Convergence 2010-2014 pour le développement durable territorial en Languedoc-Roussillon - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5,
Vu la délibération n°2003-98 du Conseil communautaire du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 05 juillet 2006 portant additif à la déclaration d'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
Vu l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 16 janvier 2013.

Thau agglo souhaite poursuivre en 2013 son partenariat avec l'URO Habitat dans le cadre du Plan Convergence 2010-2014 pour le développement durable territorial en Languedoc-Roussillon.

Ce plan d'actions consiste à encourager le développement d'opérations de logements locatifs sociaux de qualité et accessibles à tous, alliant énergies renouvelables et performance énergétique. Thau agglo souhaite apporter sa contribution à ce plan d'actions dans le respect des spécificités du territoire.

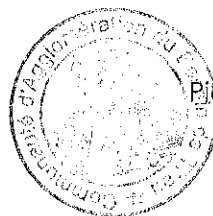
Dans la continuité du partenariat avec l'URO Habitat, Thau agglo organisera la troisième édition des rencontres de l'habitat durable et solidaire. Cette manifestation vise à informer, sensibiliser et échanger avec les élus, les partenaires institutionnels et associatifs, les acteurs de terrain (promoteurs immobiliers, architectes,...) sur le thème et les enjeux de l'habitat sur le territoire communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

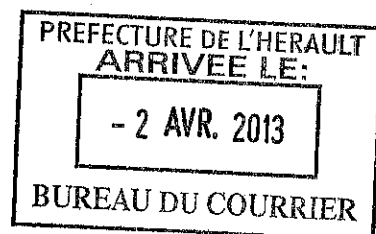
D'approuver les termes de la convention de partenariat Convergence 2013 entre Thau agglo et l'URO Habitat, ci-annexée,

D'attribuer une subvention de 9265 € à l'URO Habitat, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits au Budget principal de Thau agglo (M14), en section de fonctionnement sur la fonction 709 et la nature 6574,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



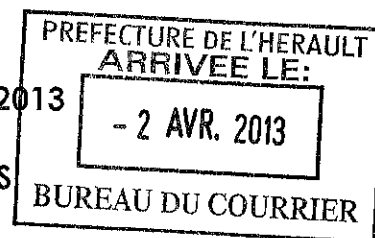


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-35



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain en centre ancien de Sète (OPAH RU) - Attribution de subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 5 juillet 2006 portant additif à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'Habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-177 du 15 décembre 2010 approuvant les termes de la convention « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain en centre ancien de Sète »,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2011-69 du 15 juin 2011 approuvant et autorisant la signature des avenants n°1 aux conventions 2011/2015 et approuvant les règlements d'attribution des aides intercommunales,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2012-126 du 03 octobre 2012 approuvant les modifications des règlements d'attribution des aides intercommunales au titre de l'OPAH RU et du PIG,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 06 mars 2013,

Thau agglo a mis en place des aides à destination des particuliers ou des syndicats de copropriétés qui souhaitent réaliser des travaux de réhabilitation de logement ou de parties communes d'immeubles. Ces aides sont complémentaires à celles du Conseil général de l'Hérault, qui intervient directement sur ce type d'opération, mais également par délégation

de l'Agence Nationale de l'Habitat. Leurs montants varient en fonction de la nature des travaux, des revenus pour les propriétaires occupants ou du montant de loyer pratiqué après travaux pour les propriétaires bailleurs. Les conditions d'octroi sont précisées dans le règlement d'attribution des aides intercommunales.

A ce titre, Thau agglo est sollicitée pour des projets présentés ci-dessous. Ces dossiers ont d'ores et déjà reçu un engagement de financement du Conseil général de l'Hérault par délégation de l'Anah.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

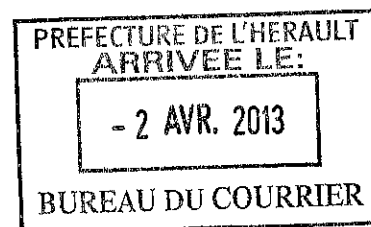
D'accorder la subvention pour les projets d'amélioration de l'habitat privé présentés ci-dessous, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7003-20422 opération 9703 du budget principal de Thau agglo (M14) de l'exercice en cours et fait l'objet d'une autorisation de programme n°9703,

Nom	Adresse opération	Propriétaire occupant (PO)/Propriétaire bailleur (PB)/ Copropriété (COPRO)	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention Thau agglo
Syndic de copropriété (16, rue Honoré Euzet à Sète)	16, rue Honoré Euzet - Sète	COPRO	Travaux copropriété	252 408 €	10 000 €
SCI 25RVSA	20, rue Henri Barbusse - Logement 5 - Sète	PB	Lourds - Indignité ou dégradé	66 978,92 €	6 000 €
SCI ST BARTH	15, rue Arago - Logement 4 - Sète	PB	Lourds - Indignité ou dégradé	59 191,15 €	5 919 €
SCI ST BARTH	15, rue Arago - Logement 6 - Sète	PB	Lourds - Indignité ou dégradé	59 191,15 €	5 919 €
TOTAL		1 COPRO / 3 PB	1 Travaux copro / 3 Lourds - Indignité ou dégradé	437 769,22 €	27 838 €

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document en ce sens.



Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-36



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET: Programme d'Intérêt Général (PIG) – Attribution de subvention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2003-98 du 10 décembre 2003 portant déclaration de l'intérêt communautaire en matière de l'équilibre social de l'habitat,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2006-494 du 5 juillet 2006 portant additif à la déclaration de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2010-178 du 15 décembre 2010 approuvant les termes de la convention « Programme d'Intérêt Général »,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2011-69 du 15 juin 2011 approuvant et autorisant la signature des avenants n°1 à la convention 2011/2015 et approuvant le règlement d'attribution des aides intercommunales,
- Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2012-126 du 03 octobre 2012 approuvant les modifications des règlements d'attribution des aides intercommunales au titre de l'OPAH RU et du PIG,
- Vu** l'avis favorable de la commission Politique de la Ville et de l'Habitat réunie le 06 mars 2013

Thau agglo a mis en place des aides à destination des particuliers (en leur qualité de propriétaire occupant ou de propriétaire bailleur) qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration et de réhabilitation de leur logement. Ces aides sont complémentaires à celles du Conseil général de l'Hérault, qui intervient directement sur ce type d'opération, mais également par délégation de l'Agence Nationale de l'Habitat. Leur montant varie en

fonction de la nature des travaux, des revenus pour les propriétaires occupants ou du montant de loyer pratiqué après travaux pour les propriétaires bailleurs. Les conditions d'octroi sont précisées dans les règlements d'attribution des aides intercommunales.

A ce titre, Thau agglo est sollicitée pour le projet présenté ci-après. Ce dossier a d'ores et déjà reçu un engagement de financement du Conseil général de l'Hérault par délégation de l'Anah.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

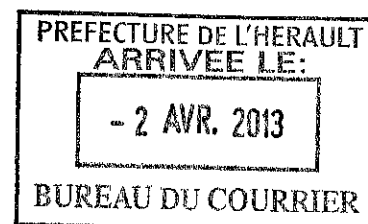
D'accorder la subvention pour le projet d'amélioration de l'habitat privé présenté ci-dessous, étant précisé que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits sur le compte 7004-20422 opération 9704 du budget principal de Thau agglo (M14) de l'exercice en cours et fait l'objet de l'autorisation de programme n°9704,

Nom	Adresse opération	Propriétaire occupant (PO)/Propriétaire bailleur (PB)/ Copropriété (COPRO)	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention Thau agglo
Gonçalves Ariane	19, rue des Ecoles à Balaruc les Bains	PO	Lourds - Indignité ou dégradé	19 268,00 €	5 780,40 €

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document en ce sens.

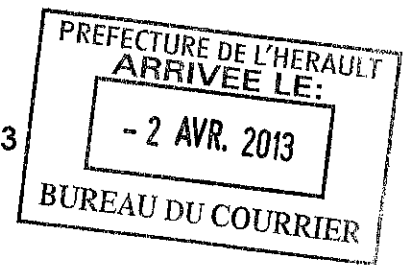


Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-37**



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : SIG L-R - Soutien au programme d'action 2011-2014 de l'association – Convention de fonctionnement général – Autorisation de signature

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagois, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Depuis plusieurs années, la mise en œuvre du SIG de Thau agglo s'appuie en partie sur les ressources de l'association SIGLR : informations et conseils techniques ; veille technologique et juridique ; rediffusion de données à titre gracieux (dont le Scan 25 IGN).

L'association SIGLR fédère désormais presque tous les acteurs publics régionaux. Elle est reconnue pour son action par la Commission Européenne au titre de *Spatial Data Interest Community* et bénéficie du fonds européen Feder pour certains de ses projets.

Dans le cadre du programme d'action 2011-2014, elle sollicite une subvention du FEDER d'une part, des collectivités et établissements publics en Languedoc-Roussillon d'autre part. Pour Thau agglo, celle-ci s'élèverait à 7 500 € en 2013, et compléterait ainsi la subvention accordée en 2012.

Compte-tenu des bénéfices que Thau agglo retire de son adhésion à l'association, il semble judicieux de poursuivre le soutien du programme d'action par l'octroi de cette subvention, qui permettra notamment :

- la mise à jour de la vue aérienne (notre fond de référence le plus utilisé et le plus coûteux) ;
- la mise en place d'outils qui nous permettront d'être mieux à même de répondre aux impératifs à venir de la directive européenne Inspire.

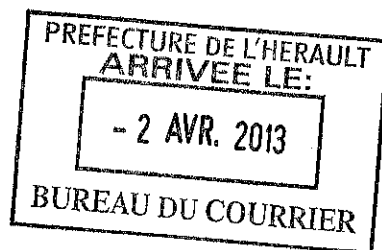
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter les termes de la convention de fonctionnement général entre l'association SIG L-R et Thau agglo, ci-annexée,

D'accorder une subvention à l'association SIG-LR d'un montant de 7500 euros, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget sur la ligne 820 - 6574,
D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe et tout document s'y rapportant.



Pierre Boulidoire
Président



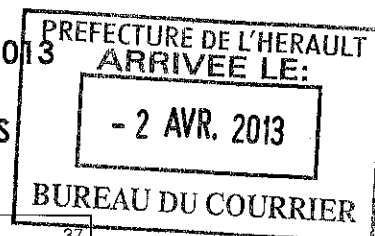


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-38



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Protection et mise en valeur du lido de Frontignan - Approbation de l'Avant Projet

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5216-5,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon et Préfet de l'Hérault en date du 17 décembre 2002, modifié par l'arrêté n°2007-1-1010 du 25 mai 2007 portant transfert de compétence supplémentaire en matière de protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels protégés et remarquables au profit de Thau agglo,

Vu la délibération n°2005-372 du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2005 par laquelle Thau agglo s'est portée maître d'ouvrage de l'opération protection et mise en valeur du lido de Frontignan.

Thau agglo a engagé une opération de protection et de mise en valeur du lido de Frontignan.

Sur la base d'un programme de travaux décliné du schéma directeur élaboré en 2005 par le Conseil Général de l'Hérault, une première enveloppe de travaux avait été estimée à **17 235 500 €HT**.

Aujourd'hui un Avant-Projet a été élaboré par la maîtrise d'œuvre dans la continuité du programme initial ; le coût prévisionnel des travaux est de **13 496 398 €HT**. Ce montant correspond uniquement à la partie travaux, le projet quant à lui s'établit à **16 314 084 € HT** (travaux, frais d'études opérationnelles, SPS, suivis, géomètres...) soit **19 511 644 € TTC**

Cet Avant-Projet décline, secteur par secteur, les aménagements suivants à réaliser (d'Est en Ouest) :

EST DU PORT DE PECHE

- Réfection des 5 épis détériorés à l'Est immédiat du port de pêche,
- Renforcement du cordon d'arrière-plage existant à l'aide d'une structure ensouillée en géotextile,
- Apport de sable de rehaussement des plages à +1,5m IGN de 15 000 m³ bruts,
- Mise en place des organes d'accès à la plage (passage piétons et secours),
- Mise en place des organes de protection du cordon d'arrière-plage (ganivelles, végétalisation).

OUEST DU PORT DE PLAISANCE

- Restructuration des parties terminales des épis en T/L de manière à permettre l'élargissement des plages alvéolaires : 4 ouvrages seront traités,
- Apports de sables pour l'élargissement des plages alvéolaires pour une largeur minimale de 40m : 15 000 m³,
- Mise en place d'un cordon sableux d'arrière-plage : 7 200 m³,
- Renforcement du cordon d'arrière-plage à l'aide d'une structure ensouillée en géotextile,
- Mise en place des organes d'accès à la plage (passage piétons et secours),
- Mise en place des organes de protection du cordon d'arrière-plage (ganivelles, végétalisation).

EST DU PORT DE PLAISANCE

- Rechargement de rehaussement des plages à +1,5m IGN avec des apports de 150 000 m³ bruts de sables,
- Mise en place d'un cordon sableux d'arrière-plage : 8 800 m³,
- Renforcement du cordon d'arrière-plage à l'aide d'une structure ensouillée en géotextile,
- Mise en place des organes d'accès à la plage (passage piétons et secours),
- Mise en place des organes de protection du cordon d'arrière-plage (ganivelles, végétalisation).

DENT CREUSE

- Rechargement d'élargissement de la plage d'une vingtaine de mètres avec des apports de 60 000 m³ bruts de sables,
- Allongement de l'épi Ouest de 20m afin de tenir la nouvelle forme en plan d'équilibre de la plage rechargée.

ARESQUIERS

- Raccourcissement des extrémités de 3 épis (épi n°3, épi n°4 et épi n°5 en considérant que l'épi n°1 est celui de l'extrémité Est de la plage de la Dent Creuse),
 - Epi n°3 : raccourcissement de 10m,
 - Epi n°4 : raccourcissement de 25m,
 - Epi n°5 : raccourcissement de 40m.
- Enracinement du dernier épi (épi n°6) sur une longueur de 30m. La plage sera rechargée à hauteur de 20 000 m³ de sable de manière à l'élargir d'environ 20m,
- Réfection du cordon d'arrière-plage par des apports de galets,
- Elargissement des plages par des apports de galets et de sables et construction de 3 épis complémentaires de longueur dégressive
 - Epi A1 : longueur 50m (dont 25m en mer après rechargement),
 - Epi A2 : longueur 50m (dont 25m en mer après rechargement),
 - Epi A3 : longueur 45m (dont 25m en mer après rechargement),
 - Apports de sables : 40 000 m³ (en volumes bruts),
 - Apports de galets : 24 500 m³ (y compris le cordon d'arrière-plage),

A l'aval de la cellule 3, la réfection du cordon d'arrière-plage nécessite des volumes d'apports de galets de 10 500 m³. La couverture en sable de la plage nécessite des volumes d'apports estimés à 10 000 m³.

L'avant-projet est parfaitement conforme au programme de l'opération.

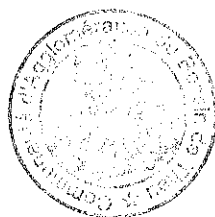
L'intervention sur ce lido comprend deux tranches de travaux :

- La **tranche 1** portant sur les zones où l'érosion est la plus active et qu'il convient de traiter en priorité, à savoir le secteur de la Dent Creuse/Aresquiers ainsi que la partie Est du port de pêche ; cette tranche de travaux est estimée à **8 397 791 € HT** soit **10 043 758 € TTC**
- La **tranche 2** portera sur les autres secteurs, elle est estimée à **7 916 293€ HT** soit **9 467 886€ TTC**

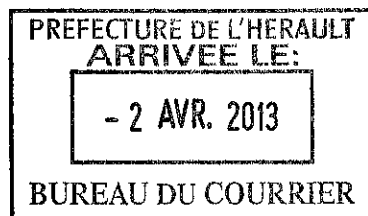
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver l'Avant-Projet de l'opération de protection et de mise en valeur du lido de Frontignan,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

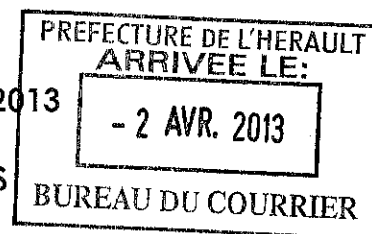


Pierre Boulidoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-39



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault « Hérault Transport » (SMTCH) - Modalités d'utilisation du réseau urbain de Thau agglo pour le transport scolaire - Convention financière pour l'année 2013 et participation financière de Thau agglo au fonctionnement du SMTCH - Autorisation de signature et attribution d'une subvention

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieur,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH),

Vu la délibération du SMTCH du 15 février 2013 autorisant le président du SMTCH à signer la convention,

Vu l'avis de la commission transport du 6 novembre 2012,

Considérant qu'il convient de fixer annuellement les modalités d'utilisation du réseau urbain de Thau agglo pour le Transport Scolaire

Considérant qu'il convient de fixer annuellement la participation de Thau agglo au fonctionnement du SMTCH.

1/ Modalités d'utilisation du réseau urbain de Thau agglo pour le Transport Scolaire

Thau agglo est Autorité Organisatrice de Transport. Dans ce cadre, elle a délégué sa compétence transport scolaire des élèves du secondaire au Syndicat Mixte Départemental des Transports en Commun de l'Hérault « Hérault transport » (SMTCH) dont elle est membre.

L'article 8-3 des statuts du SMTCH prévoit que ce dernier utilise une partie des moyens existants des réseaux urbains pour assurer le transport scolaire. Il est prévu que le SMTCH reverse à Thau agglomération 38% du coût du transport scolaire effectué par Thau agglo via le réseau Thau agglo Transport (TAT). Thau agglo doit, quant à elle, verser 62% du coût du service effectué par le SMTCH pour le compte de Thau agglo.

Sur la base des éléments décrits ci-dessus, le SMTCH remboursera à Thau agglo 38% des coûts du ramassage scolaire effectué par le réseau TAT. Ce montant s'élève pour l'année 2013 à 291 646 € TTC.

2/ Participation de Thau agglo au fonctionnement du SMTCH

Sur la base du budget primitif voté par le SMTCH en sa séance du 15 février 2013, il est proposé de verser au SMTCH une subvention complément de prix de 445 302 € TTC correspondant à :

- 363 800 € TTC au titre des diminutions de prix accordées à certaines familles en application du règlement scolaire adopté par le syndicat mixte ; cette subvention sera versée sur la bases des réductions, partielles ou totales, effectivement accordées par le syndicat mixte dans le cadre du transfert de compétence pour l'année scolaire 2012-2013,
- 81 502 € TTC au titre de la convention tarifaire.

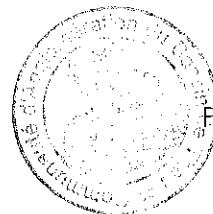
Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention d'équilibre de 725 442 €HT au SMTCH au titre du déficit d'exploitation du service public de transport ; cette subvention sera versée sur la base d'acomptes trimestriels.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

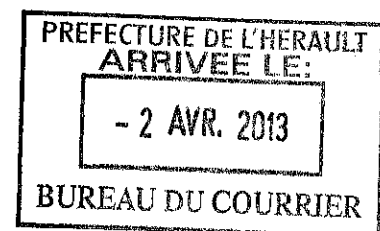
D'approuver les termes de la convention entre Thau agglo et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault ci annexée,

D'approuver la participation financière de Thau agglo au SMTCH telle que décrite ci-dessus, étant précisé que les dépenses seront imputées sur le budget M43 compte 65735,

D'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.



Pierre Bouldoire
Président



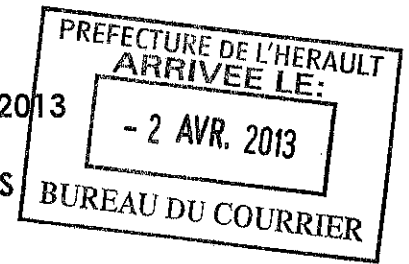


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-40



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Modification du tableau des emplois

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Paipacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 février 2013.

Dans le cadre de l'adaptation de l'organisation des services et pour prendre en compte la diversité et la technicité croissante des missions de service public réalisées par Thau agglo, il convient de faire évoluer les emplois et effectifs de la collectivité.

Les modifications du tableau des emplois ci-dessous sont proposées à votre examen :

1- Modifications à effectif constant :

- pour avancements de grade (tableau annuel établi au 1^{er} janvier 2013),
- pour finalisation des recrutements suite à créations de postes antérieures et processus de jurys de sélection,

Créations	Suppressions des emplois actuels*
*Les suppressions ci-dessous seront effectives à la date des nominations qui feront suite à l'inscription sur le tableau annuel d'avancement ou sur la liste d'aptitude :	
Filière Technique	
- 1 ingénieur en chef de classe normale, catégorie A, à temps complet - 3 ingénieurs principaux, catégorie A, à temps complet - 2 adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe, catégorie C, à temps complet - 1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, catégorie C, à temps complet	- 4 ingénieurs, catégorie A, à temps complet - 3 adjoints techniques de 1 ^{ère} classe, catégorie C, à temps complet
Filière culturelle	
- 1 assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe, catégorie B, à temps complet - 1 assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe, catégorie B, à temps complet	- 2 assistants de conservation, catégorie B, à temps complet
Filière Administrative	
- 1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, catégorie C, à temps complet	- 1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe, catégorie C, à temps complet

2- Création d'emploi à temps complet

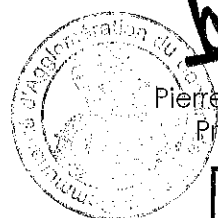
Filière	Emploi	Date d'effet	Motivation
Administrative	- 1 attaché, catégorie A - 1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	01/04/2013	Direction générale des services Service déchets

A titre informatif, vous trouverez annexé le tableau des emplois modifié.

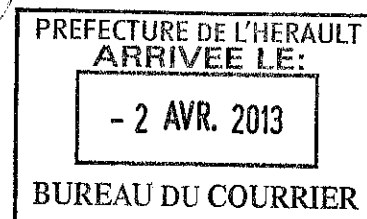
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De modifier le tableau des emplois de Thau agglo (budget principal) mis à jour en fonction de la prise d'effet des créations et suppressions d'emplois,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant, étant précisé que les crédits afférents sont inscrits au budget principal de Thau agglo - chapitre 012.

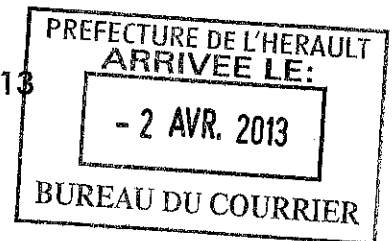


Pierre Bouldoire
Président





CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-41

Affichage		Présents	31	Pour	37
Publication		Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Paipacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Le dispositif de titularisation, permettant, pendant une période de 4 ans à compter du 13 mars 2012, l'accès aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale par la voie de recrutements réservés, a été précisé par le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012.

Ainsi, pendant 4 ans à compter du 13 mars 2012, il est possible d'accéder à une nomination stagiaire et donc à une possible titularisation par le biais de sélections professionnelles, pour les agents occupant un emploi permanent d'une durée au moins égale à 50% d'un temps complet et remplissant certaines conditions d'ancienneté.

La nomination dans un emploi de titulaire peut s'opérer soit au titre des sélections professionnelles soit sans concours, selon les grades.

A compter du 25 novembre 2012 et pour mettre en œuvre ce dispositif, il revient à l'autorité territoriale, après avoir recensé les agents concernés, de présenter au CTP dans un délai de 3 mois :

- un rapport sur la situation des agents éligibles au dispositif de recrutements réservés, précisant le nombre d'agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 de la loi du 12 mars 2012, la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées ainsi que l'ancienneté acquise en tant qu'agent contractuel de droit public dans l'établissement au 31 mars 2011 et à la date d'établissement du rapport ;
- un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire déterminant les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre de postes ouverts à chacun de ces recrutements, et la répartition entre les sessions successives de recrutement.

Le programme pluriannuel ainsi établi, en fonction des besoins et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (G.P.E.E.C.), après avis

préalable du CTP, est soumis à l'approbation de l'organe délibérant puis mis en œuvre par l'autorité territoriale.

A noter que les grades accessibles ouverts par la sélection professionnelle sont uniquement les grades de recrutement accessibles par concours. Sont donc exclues du dispositif, les nominations sur des grades uniquement d'avancement (ex : rédacteur principal de 1ère classe, ingénieur principal).

Le programme pluriannuel proposé pour la Communauté d'agglomération du bassin de Thau est le suivant :

CADRES D'EMPLOI	GRADE	DEFINITION DE L'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	REPARTITION ENTRE LES SESSIONS SUCCESSIVES			
				2013	2014	2015	2016
Attachés territoriaux	Attaché	Chargé de missions politiques contractuelles et de coopération	1	1			
		Chef du service Commande publique	1	1			
		Attaché de presse	1		1		

Si la mise en œuvre par les collectivités du dispositif de l'accès à l'emploi titulaire reste discrétionnaire, Thau aggio souhaite proposer d'inscrire systématiquement tous les postes dont les agents sont concernés par ces dispositions, s'agissant d'emplois pérennes pour l'établissement et inscrivant cette mesure dans la continuité de la politique menée en matière de lutte contre la précarité et de consolidation des carrières des agents.

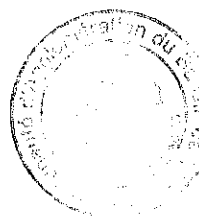
Pour précision, 2 agents remplissent les conditions dès aujourd'hui, 1 autre ne sera éligible qu'en 2014, d'où la ventilation des sessions telle que rédigée.

Enfin, la collectivité organisera directement ces sélections professionnelles, avec la collaboration du centre de gestion, celui-ci n'ayant pas opté pour le pilotage centralisé des sélections à son niveau (sur délégation des collectivités par convention).

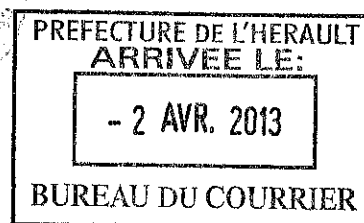
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de l'établissement tel que proposé,

D'autoriser le Président, ou son représentant, à le mettre en œuvre et de signer tout document s'y rapportant, notamment les arrêtés portant ouverture des sessions de sélection professionnelle d'intégration.



Pierre Boulidoire
Président



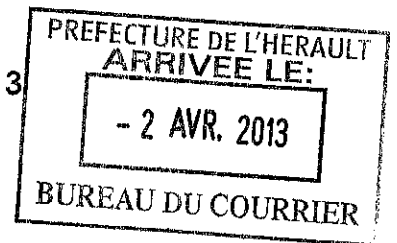


Engagés par nature

FOLIO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2013-42



Affichage	Présents	31	Pour	37	
Publication	Absents	8	Contre	0	
Membres en exercice	39	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : Service public de l'assainissement de la commune de Vic la Gardiole : approbation du principe de délégation de service public – lancement de la procédure

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouldoire, Président.

Étaient présents : Pierre Bouldoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagols, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4, L.1413-1 et L.5211-10,

Vu l'arrêté n°2002-I-5801 du 417 décembre 2002 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, modifié par l'arrêté n°2007-I-1010 du 25 mai 2007 portant transfert de compétence optionnelle en matière d'assainissement au profit de Thau agglo,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-68 du 25 mai 2011 portant sur les modalités de dépôt de liste pour le renouvellement des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération n°2011-92 du Conseil communautaire du 15 juin 2011 désignant les membres de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu l'arrêté n°2011-03 donnant délégation de fonction à Monsieur Canovas pour la présidence de la Commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2008-909 en date du 22 octobre 2008 portant sur les délégations de compétence du Conseil communautaire au Président,

Vu la décision du Président n°2013-08 en date du 20 février 2013 sollicitant l'avis de la Commission consultative des services publics locaux sur le projet de délégation du service public de l'assainissement de la commune de Vic la Gardiole,

Vu le document intitulé « rapport du Président sur les modes de gestion »,

Vu le document intitulé « note de synthèse » contenant les principales caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations du délégataire,

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité des membres présents par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) réunie le 18 mars 2013 sur le mode de gestion de ce service public par contrat d'affermage,

Considérant que la présente délibération a pour objet de permettre aux conseillers communautaires de se prononcer sur le principe de la délégation de service public par contrat d'affermage au vu des documents intitulés « Rapport du Président » et « Note de synthèse » annexés, présentant les différents modes de gestion possibles du service public ainsi que les principales caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire,

Considérant que la présente délibération a également pour objet de permettre à Thau agglo de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion du service public de l'assainissement de la commune de Vic la Gardiole, permettant ainsi la mise en concurrence des diverses entités susceptibles d'assurer la mission de délégataire du service public,

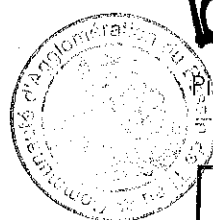
Considérant la nécessité afin d'assurer la continuité du service public de lancer la procédure de renouvellement du contrat de délégation du service public d'assainissement de la commune de Vic la Gardiole au regard de l'échéance en cours fixée au 31 décembre 2013,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le principe de la délégation de service public par contrat d'affermage de l'assainissement de la commune de Vic la Gardiole,

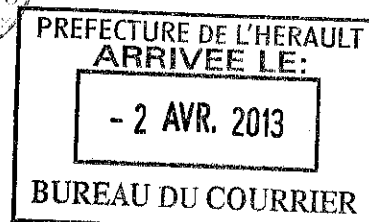
D'autoriser le Président à lancer et conduire la procédure de délégation de service public de l'assainissement de la commune de Vic la Gardiole,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.



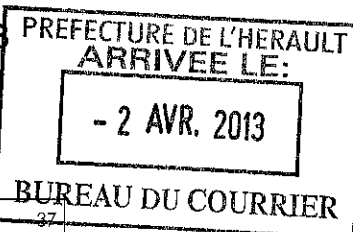
Pierre Bouldoire

Pierre Bouldoire
Président



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 2013-43



Affichage	Présents	31	Pour	37
Publication	Absents	8	Contre	0
Membres en exercice	Représentés	6	Abstention	0

OBJET : SPLA TERRITOIRE 34 – Approbation du rapport d'activité 2011

L'an deux mille treize et le vingt-sept mars, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, dite Thau agglo, légalement convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni à Vic la Gardiole, sous la présidence de Monsieur Pierre Boulidoire, Président.

Étaient présents : Pierre Boulidoire, Président, François Commeinhes, Yves Michel, Gérard Canovas, Francis Veaute, Francis Foulquier, Jean-Pierre Deneu, Max Serres, Alain Bertes, Jean-Louis Bourmond, Roland Etre, Vice-présidents, Sarah Allemand, Emile Anfosso, Jean-Pierre Arnoux, Blandine Authié, Alain Bonafoux, Norbert Chaplin, Antoine De Rinaldo, Francis Di Stéfano, Jean Claude Gros, Francis Hernandez, Georges Hernandez, Patricia Martin, Joël Lafage, Serge Païola, Claude Palpacuer, Sylvie Pradelle, Michel Rico, Danièle Sagois, Jean-Marie Taillade, Hugues Vidal, Conseillers communautaires.

Étaient absents excusés : Max Savy ayant donné procuration à Georges Hernandez, Vice-présidents, Marie-Christine Fabre de Roussac ayant donné procuration à Yves Michel, Geneviève Feuillassier ayant donné procuration à Gérard Canovas, Loïc Linares ayant donné procuration à Alain Bonafoux, Laurence Magne ayant donné procuration à François Commeinhes, Catherine Maraval ayant donné procuration à Antoine De Rinaldo, Rodolphe Mezan, Moussa Naïm, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Sarah Allemand, Conseillère communautaire.

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-5,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011-122 en date du 29 juin 2011 portant acquisition d'actions, souscriptions à l'augmentation du capital, et désignation d'un administrateur,

En juin 2011, Thau agglo est entrée au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement TERRITOIRE 34 à hauteur de 5,63% du capital et à se titre dispose d'un siège au conseil d'administration de cette dernière. Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration. Ce rapport a pour objet de donner une information sur l'activité et les résultats de la SPLA.

Ainsi, il ressort du rapport d'activité de la SPLA TERRITOIRE 34 pour l'année 2011 ci-annexé les éléments suivants :

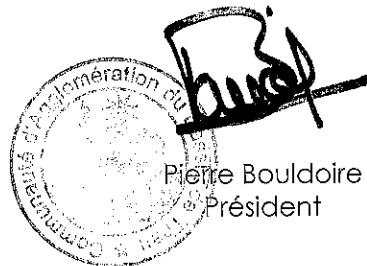
- Au plan stratégique : 3 nouveaux actionnaires ont rejoint la société dont Thau agglo et 4 collectivités déjà actionnaires ont renforcé leur participation au capital de la société.
- Au plan opérationnel : la Société est intervenue pour conduire 23 projets (16 projets de superstructures en cours de réalisation ; 3 projets d'aménagement en cours de réalisation ; 4 projets en cours d'étude) représentant un montant d'investissement de 17.409K€.

- Au plan comptable : avec des produits à hauteur de 1.060K€, des charges qui s'élèvent à 922K€, le résultat net de la société présente, un bénéfice avant impôt de 138K€ et après impôt de 116K€.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le rapport d'activité de la SPLA TERRITOIRE 34 pour l'exercice 2011, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document en ce sens.



Pierre Boulloire
Président

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 2 AVR. 2013
BUREAU DU COURRIER